
AVIS

15 juillet 2021

**APPROBATION DU COMPTE DE
GESTION 2020 DU BUDGET
PRINCIPAL DE LA RÉGION
NORMANDIE**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020
DU BUDGET PRINCIPAL DE LA
RÉGION NORMANDIE**

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2020
DU BUDGET PRINCIPAL DE LA
RÉGION NORMANDIE**

Rapporteur Général du Budget :
M. GIROD Jean-Pierre
Résultat du vote :
97 POUR
4 ABSTENTIONS
2 CONTRE



Le compte administratif 2020 permet l'analyse comparée des prévisions budgétaires et de leurs réalisations effectives en recettes et en dépenses. Il se démarque des précédents de par le caractère exceptionnel de l'année dont il retrace les grands mouvements : l'année 2020 est en effet la dernière année du mandat de l'exécutif régional et a été marquée par une crise sanitaire d'ampleur mondiale. Des évolutions importantes sont également intervenues dans le périmètre d'intervention de la collectivité régionale, avec la recentralisation de la compétence apprentissage, l'intégration de la compétence des trains Intercités, et la montée en puissance du PRIC.

L'impact financier de la crise du Covid19, qui continuera de se manifester dans les prochaines années, se traduit par une augmentation des dépenses de la collectivité mais également par une baisse de ses recettes fiscales. Le coût net en valeur absolue est ainsi de 128,3M€. Certains engagements de la Région, à l'instar de celui pour Brittany Ferry, ne se traduiront budgétairement qu'en 2021/2022.

Pour rappel, les objectifs stratégiques se déclinent de la façon suivante :

- OS1 : Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante ;
- OS2 : Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle ;
- OS3 : Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie ;
- OS4 : Pour un développement équilibré et durable des territoires normands ;
- OS5 : Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie ;
- OS6 : Pour une administration performante au service de l'action régionale.

I- Compte de gestion de l'exercice 2020 du budget principal de la Région Normandie

Les identités de valeur entre le compte de gestion établi par le Payeur Régional relatif au budget principal et le compte administratif de la Région ont été vérifiées et sont concordantes.

II- Compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal de la Région Normandie

1. Gestion pluriannuelle de la Région en 2020

Sur l'exercice 2020, les inscriptions d'autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE) s'établissent à 2 349,6M€¹, en hausse de **64,5%** par rapport à l'année précédente (1 428M€). Elles se composent à 42% d'AP (contre 51% en 2019) et à 58% d'AE (contre 49% en 2019).

Hors fonds européens et fonds CPER/CPIER, la gestion pluriannuelle de la Région se présente ainsi :

<i>Hors fonds européens et CPER/CPIER</i>		2017		2018		2019		2020	
Inscriptions	AP	863.9M		605.8M€		640.3M€		991.9M€	
	AE	1243.5M		1051.4M€		680.8M€		1347.6M€	
Affectations (M€)	AP	945M€	87%	594M€	98%	615M€	96%	878.8M€	89%
<i>Taux d'affectation (%)</i>	AE	1212M€	97%	758M€	72%	561M€	82%	1324.6M€	98%
Engagements²	AP	309M€	41%	268M€	44%	512M€	80%	811M€	82%
<i>Taux d'engagement (%)</i>	AE	915M€	76%	708M€	67%	546M€	80%	1196.5M€	89%

¹ Ces AP et AE comprennent les fonds régions, les fonds européens (FEDER) ainsi que les fonds CPER/CPIER.

² Réserve comptable des crédits nécessaires à une dépense et adossée à un engagement juridique.

La forte augmentation des inscriptions d'AP et d'AE (+ 77%) résulte de la prise de compétence des trains Intercités, de la montée en charge du PRIC et de la crise sanitaire. A périmètre constant, les inscriptions d'AP et d'AE sont de 949,4M€, en baisse par rapport à 2019.

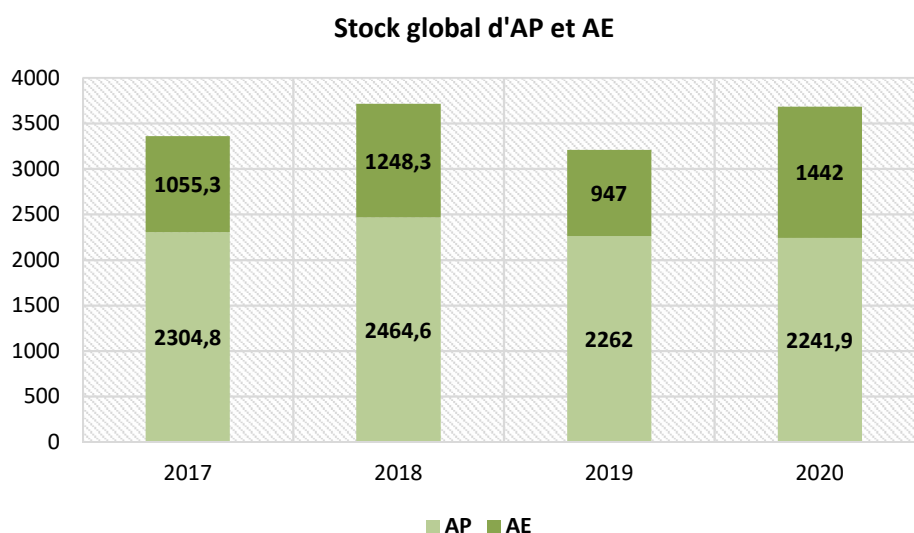
Le CESER note que l'amélioration du taux d'affectation des AE (98% contre 82% en 2019 et 72% en 2018) se poursuit dans le bilan de gestion des engagements pluriannuels de la Région en 2020.

Les taux d'engagement, qui traduisent l'engagement comptable et juridique, poursuivent également leur progression en 2020, pour atteindre 82% en AP et 89% en AE (en 2019, ceux-ci étaient respectivement de 80% en AP et AE).

Au total, 195,5M€ d'AP et d'AE affectées en 2020 n'ont pas été engagées.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé³ l'**annulation des AP** au titre de la caducité d'affectation et de la caducité d'engagement pour un montant global de **257,4M€**. Ces annulations concernent principalement l'OS2 (la formation) pour 75,3M€, l'OS5 (l'attractivité de la Normandie) pour 70M€ et l'OS3 (les transports) pour 61,8M€.

De la même façon, il est proposé l'**annulation des AE** au titre de la caducité d'affectation et d'engagement pour un montant global de **96,4M€**. Ces annulations concernent essentiellement l'OS 3 portant sur les transports (41,5M€ soit 43%) et l'OS 6 (27M€ soit 28%).



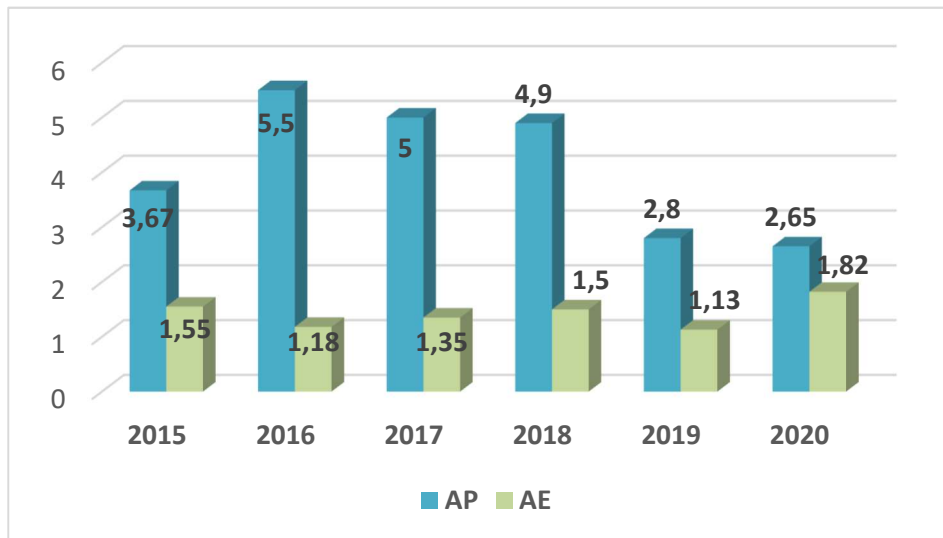
Le **ratio de couverture**⁴ des AP affectées au terme de l'exercice 2020 par les crédits de paiement mandatés au cours de l'exercice reste relativement stable et s'élève à **2,65 années** (2,8 années en 2019). Celui des AE se dégrade légèrement à **1,82 années** (1,13 années en 2019).

L'amélioration constatée depuis 2019 du taux de couverture des AP affectées s'explique par le niveau très élevé des dépenses d'investissement ces deux dernières années. Au regard de la moyenne annuelle des dépenses d'investissement défini dans la stratégie financière de la collectivité (568M€), ce taux de couverture atteindrait 3,67 années.

³ Conformément aux dispositions du Règlement Budgétaire et Financier

⁴ Le ratio de couverture des AP (ou AE) reflète la durée moyenne nécessaire pour payer le solde du stock d'AP (ou AE) affectées non mandatées à un rythme identique à celui de l'exercice écoulé.

Evolution du ratio de couverture (années)



2. Les dépenses 2020

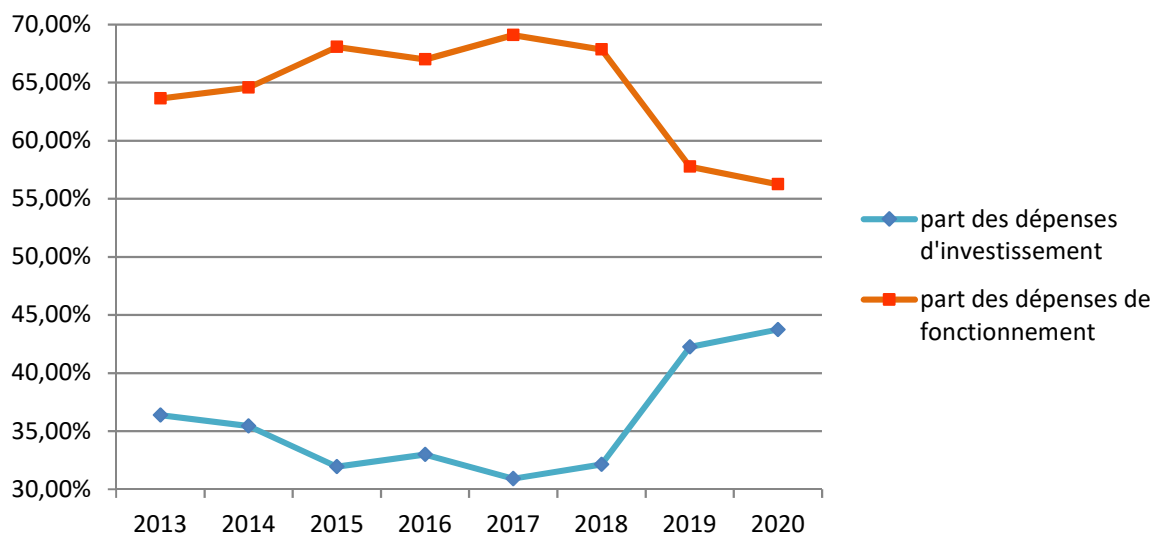
Les dépenses réelles régionales se sont élevées à **2.107,18M€** (2.076,79M€ en 2019), en augmentation de 1,5%. Hors opérations financières afférentes à l'option de tirage sur lignes de trésorerie (49,52M€), le montant des **dépenses effectives** 2020 s'élève à **2.057,66M€**, en hausse de 0,6% par rapport à l'exercice précédent (2.044,79M€).

Le taux global de réalisation des dépenses diminue légèrement et s'élève ainsi à 95,5%, contre 97,8% en 2019, dont 94,6% pour le fonctionnement et 96,4% pour l'investissement. Le CESER salue néanmoins la progression du taux de réalisation des dépenses d'investissement dans le contexte particulier de cette année 2020 (en moyenne de 86% entre 2012 et 2020).

Par section, ces dépenses se répartissent ainsi :

- dépenses d'investissement : 900,33M€ (+4,2%)
- dépenses de fonctionnement : 1 157,33M€ (-2%)

Evolution de la part des dépenses dans le budget hors OCLT (%)



Le CESER note que **les dépenses d'investissement** augmentent de 4,2% par rapport à 2019, pour atteindre 900,3M€. Sur les 5 dernières années, l'investissement a presque doublé, conformément à la volonté affichée par la collectivité d'accroître ses investissements afin d'atteindre, sur la durée du mandat, un objectif de dépenses d'investissement de 568M€ annuellement.

Hors remboursement du capital de la dette, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 845,6M€ (contre 810,1M€ en 2019).

Compte-tenu de la situation financière de la collectivité régionale, le CESER a, à de nombreuses reprises, appelé de ses vœux une amplification de ces dépenses d'investissement. Aussi, il se félicite de la poursuite de cet effort qui a atteint son maximum cette année.

Cette hausse s'est portée plus particulièrement sur l'OS1 (+34,5M€) - en raison notamment du soutien de la collectivité à l'économie locale dans le cadre de la crise sanitaire⁵ – et sur l'OS4 (+20,9M€) avec les programmes dédiés au développement des territoires.

A contrario, les dépenses d'investissement consacrées à l'OS2 enregistrent une baisse de plus de 20% (- 28M€), en raison notamment de l'interruption des chantiers dans les lycées au cours du premier semestre 2020, du remplacement intégral des manuels scolaires en 2019 qui avait été imputé en investissement, de la baisse des crédits dédiés à l'accompagnement des CFA et des instituts FSS.

Les dépenses de fonctionnement⁶ diminuent de 23,7M€ (-2%), après avoir connu une hausse de 20M€ en 2019. Cette évolution résulte de la conjugaison de plusieurs mouvements :

- S'il reste le premier poste de dépenses de fonctionnement de la collectivité régionale, l'OS2 enregistre néanmoins une baisse de 61,5M€ en raison essentiellement de la perte de la compétence apprentissage (-87,8M€). Cette baisse est contrebalancée par des hausses liées à la mise en œuvre du PRIC (+8,5M€) et au Covid.
- Les augmentations sont dues à l'OS3 (+18,3M€) - et plus particulièrement à la convention trains avec la prise de compétence trains intercity au 1^{er} janvier 2020 - et à l'OS6 (+10,9M€) avec l'achat d'un très grand nombre de masques et de produits sanitaires pour les professionnels de santé, les entreprises et les collectivités locales, dont une partie des dépenses de masques a été remboursée par les fonds européens (80%).

⁵ Abondement au fonds national de solidarité redistribué par l'Etat aux entreprises normandes, abondement des dispositifs ARME et IMPULSION, abondement pour Normandie Participations.

⁶ Pour rappel, les dépenses de fonctionnement sont essentiellement des dépenses d'intervention. Seulement 10% de ces dépenses sont consacrées pour la structure.

Par fonction, les dépenses effectives (investissement + fonctionnement) se décomposent de la manière suivante :

	2016		2017		2018		2019		2020		Evolution 2020/2016
Services généraux	105,2M€	7,4%	110M€	6,6%	101,8M€	5,9%	108,6M€	5,3%	124,3M€	6%	+18,1%
Formation Professionnelle et apprentissage	321,7M€	22,7%	331,8M€	20,1%	318,2M€	18,6%	328,4M€	16,1%	257M€	12,5%	-20,1%
Enseignement	332,9M€	23,5%	300,5M€	18,2%	331,8M€	19,5%	344,7M€	16,8%	327M€	15,9%	-1,8%
Culture et Sports	61,4M€	4,3%	72,6M€	4,4%	78,5M€	4,6%	77,7M€	3,8%	76,9M€	3,7%	+25,2%
Santé et action sociale	1,8M€	0,1%	4,3M€	0,3%	4,1M€	0,2%	1,9M€	0,1%	2,9M€	0,1%	+61,1%
Aménagement des territoires	35,4M€	2,5%	41,1M€	2,5%	48,8M€	2,8%	72,1M€	3,5%	92,2M€	4,5%	+160,5%
Gestion des fonds européens	13,5M€	1%	9,6M€	0,6%	29,6M€	1,7%	33,4M€	1,6%	40,4M€	2%	+199,3%
Environnement	13,8M€	1%	17,9M€	1,1%	17,5M€	1%	18,6M€	0,9%	19,9M€	1%	+44,2%
Transports	310,1M€	21,9%	446,3M€	27%	516M€	30,2%	784,6M€	38,4%	815,8M€	39,7%	+163%
Action économique	143,8M€	10,2%	204,3M€	12,3%	165,9M€	9,7%	158,8M€	7,8%	188,3M€	9,1%	+31%
Dépenses non ventilées	76,1M€	5,4%	114,8M€	6,9%	98,9M€	5,8%	116M€	5,7%	112,9M€	5,5%	+48,4%
Total	1.415,7 M€	100%	1 653,2 M€	100%	1 711,1 M€	100%	2.044,8 M€	100%	2.057,6M€	100%	+45,3%

3. Les recettes 2020

Au titre de l'exercice 2020, **les recettes réelles émises s'établissent à 2.240,5M€**, hors opérations afférentes à l'option de tirage sur lignes de trésorerie (49,52M€), soit une hausse de 272M€ (+13,8%) par rapport à 2019.

Par section, ces recettes se répartissent ainsi :

- Recettes d'investissement : 844,2M€ soit 38% des recettes effectives.
- Recettes de fonctionnement : 1.396,3M€ soit 62% des recettes effectives.

La structure des recettes régionales poursuit son évolution. Après le transfert des 25 points de CVAE en contrepartie de la prise de compétence des transports interurbain et scolaire en 2017, la perception d'une fraction de 3% de TVA nationale depuis 2018, une nouvelle recette de TVA viendra se substituer à la CVAE en 2021. La part de fiscalité indirecte atteint ainsi un peu plus de 27,5% (contre près de 39% en 2019).

L'évolution des recettes pour l'année 2020 se répartit principalement ainsi :

- Le produit porté à la rubrique « fiscalité directe » (CVAE, FNGIR, IFER, autres impôts et AC reçues⁷) enregistre une hausse de 14,1M€ par rapport à l'année précédente, en raison essentiellement d'une augmentation de la part péréquation de CVAE (+11,7M€) et d'une hausse de l'IFER (+1,7M€). Les effets de la crise sanitaire sur la CVAE ne se feront sentir qu'en 2021 en raison du décalage de perception d'un an.
- La « fiscalité indirecte » concerne les cartes grises, la Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Energétiques, le financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage, ainsi que la fraction de 3% de TVA. La diminution de 20% de ce produit s'explique par la perte des recettes fiscales d'apprentissage (-119M€) et par les effets de la crise sanitaire (-35M€)
- Les recettes en provenance de l'Etat ont enregistré une hausse de 155,4M€ par rapport à 2019 (+47%), essentiellement en raison de la subvention de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) dans le cadre de l'acquisition des rames TET (+132M€), du versement du fonds de soutien à l'apprentissage et d'une subvention d'investissement pour les CFA (+19,6M€). Il est à noter également l'augmentation des participations en provenance des fonds européens (80,8M€ contre 60,8 en 2019), avec l'accélération du PO 2014-2020.
- Les recettes diverses enregistrent une hausse de 19,1M€ (soit +7%), en raison notamment de la montée en charge du PRIC (+31M€), et du solde de la convention 2016/2017 avec le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours. Dans le même temps, les autres recettes financières (produits exceptionnels, reprise sur provisions, titres de participation issues de fonds de placement etc.) diminuent de 13,9M€.
- L'excédent de fonctionnement capitalisé est passé de 31,2M€ en 2019 à 214,6M€ en 2020, soit 9,6% du budget 2020 (dépenses effectives).

⁷ CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ;

FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources ;

IFER : Impositions Forfaitaires sur les Entreprises Réseaux ;

AC : attributions de compensation reçues des départements de la Manche et du Calvados, suite au transfert de la compétence transport.

	2016		2017		2018		2019		2020		Evolution 2020/2016
Fiscalité directe	304,9 M€	21,8%	524 M€	29,8%	522,8 M€	28,3%	533 M€	27,1%	547,1 M€	24,4%	+79,4%
Fiscalité indirecte	558,23 M€	39,8%	557,85 M€	31,7%	771,72 M€	41,8%	773,1 M€	39,3%	616,1 M€	27,5%	+10,4%
Dotations et participations ⁸	392,41 M€	28%	461,26 M€	26,3%	277,36 M€	15,1%	390,1 M€	19,8%	565,5 M€	25,3%	+44,1%
Autres recettes diverses	91,7 M€	6,5%	65,77 M€	3,7%	102,14 M€	5,5%	136,1 M€	6,9%	155,2 M€	6,9%	+69,2%
Compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	54,06 M€	3,9%	149,52 M€	8,5%	97,13 M€	5,3%	31,2 M€	1,6%	214,6 M€	9,6%	+297%
Emprunt	0 M€	0%	0 M€	0%	74 M€	4%	105 M€	5,3%	142 M€	6,3%	-
Total	1.401,32 M€	100%	1.758,5 M€	100%	1.845,2 M€	100%	1.968,5 M€	100%	2.240,5 M€	100%	+59,9%

⁸ Dotations et compensations de l'Etat, subventions de l'Etat et de l'Europe.

En 2020, la part d'**autonomie financière** effective de la Région en matière fiscale s'établit à **4%** du total des recettes réelles hors OCLT.

Le CESER fait, une nouvelle fois, le constat des faibles marges de manœuvre dont la Région dispose sur ses recettes du fait d'une autonomie fiscale – à savoir les recettes fiscales dont elle peut, dans les limites prévues par la loi, fixer l'assiette et le taux - et financière quasi-inexistante. Il rappelle son attachement à une réforme des finances régionales qui doit permettre de donner aux Régions davantage d'autonomie fiscale. Si la dynamique des recettes composées de la fraction de TVA va dans le bon sens, celles-ci restent néanmoins sous maîtrise de l'Etat et fortement dépendantes de la conjoncture économique.

Point sur la gestion des fonds européens structurels et d'investissement (FESI)

L'année 2020 a été marquée par une accélération des travaux préparatoires à la nouvelle programmation 2021-2027 d'une part, et par la mobilisation des FESI en réponse à la crise sanitaire et économique d'autre part. L'ajout d'un axe dédié « Réponse à la crise sanitaire » a ainsi permis l'achat de masques de protection afin de lutter contre la propagation de la Covid19 et les crédits européens ont également été mobilisés pour soutenir des instruments financiers visant à renforcer la trésorerie des entreprises.

Dans le même temps, les paiements réalisés aux bénéficiaires sur les PO FEDER-FSE ont progressé et un rattrapage des retards de paiements sur le FEADER a été opéré. Au 31 décembre 2020, la Région a ainsi dépassé les objectifs de consommation des crédits FEDER, FSE/IEJ, FEADER et FEAMP fixés par l'Union européenne.

Le CESER souligne favorablement cette évolution. Il renouvelle néanmoins son inquiétude sur les taux de paiement de certains axes qui demeurent très faibles, à l'instar de l'Axe 4 « Faire accéder à l'emploi des personnes dont l'accès à l'emploi est rendu difficile par un déficit de qualification professionnelle (FSE) » du PO FEDER-FSE Calvados-Manche-Orne (29%) ou de l'Axe 2 « Soutenir la transition énergétique (FEDER) » (15%) du PO FEDER-FSE-IEJ Eure et Seine-Maritime alors que leurs taux de programmation sont respectivement de 114% et 84%.

Il rappelle que ce retard génère des difficultés de trésorerie des porteurs de projets, tant privés que publics, et peut entraîner un dégageant d'office de la part de la Commission Européenne.

Enfin, le CESER salue l'état précis de l'avancement de la contractualisation qui est retracé dans ce compte administratif.

4. Résultat du compte administratif 2020

Le Compte Administratif 2020 de la Région se traduit par les résultats suivants :

- | | |
|--|--------------------|
| • Résultat cumulé de fonctionnement : | + 104 217 246,26 € |
| • Solde cumulé d'investissement (dont compte 1068) : | - 94 096 563,64 € |
| • Excédent net de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020 : | + 10 120 682,62 € |

Le résultat net de l'exercice 2020 est en baisse de 31,7M€ par rapport au résultat de clôture de 2019 et s'explique par le résultat dégagé au titre de la section d'investissement pour 2020.

5. Santé financière de la collectivité régionale

L'épargne brute⁹ dégagée par la collectivité, qui représente un des fondements de l'évaluation de la santé financière de la collectivité, s'établit à **238,95M€** contre 316,3M€ en 2019 (soit un taux d'épargne brut de 17,1%).

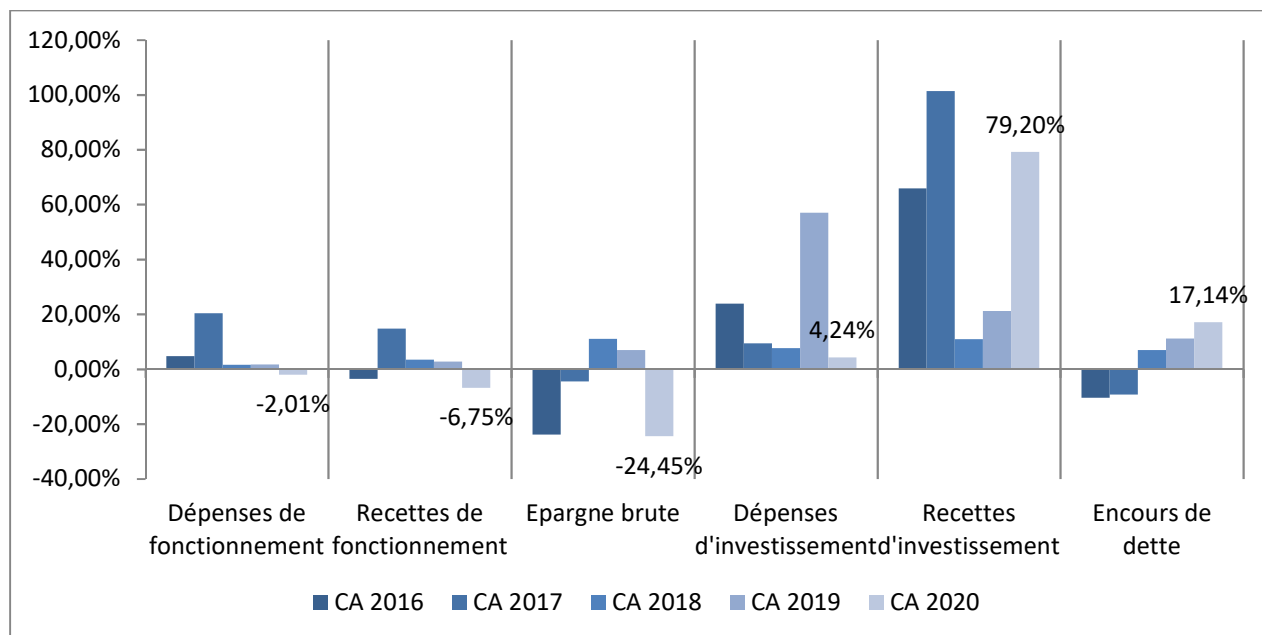
L'épargne nette, qui mesure la capacité de financement des dépenses d'investissement une fois couvert le remboursement en capital de la dette, s'établit à **184,2M€** (contre 262,7M€ en 2019). En 2020, 20,5% des dépenses d'investissement ont ainsi été financées par l'épargne nette (contre 30,4% en 2019 et 49,7% en 2018).

Au 31 décembre 2020, **l'encours de dette** de la Région Normandie s'établit à **596,21M€**, en hausse de 17% par rapport à l'année précédente et sa **capacité de désendettement** à **2,5 années** (contre 1,61 années au 31 décembre 2019). La loi de programmation des finances publiques impose comme objectif pour les Régions une capacité de désendettement inférieure à 9 ans.

Le CESER souligne que la collectivité présente un taux d'investissement par habitant élevé, avec un taux d'endettement par habitant le plus faible des Régions métropolitaines de France.

⁹ L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement, hors recette ou dépense exceptionnelle de montant conséquent.

Taux de croissance annuel des principaux agrégats comptables du Conseil régional de Normandie



II- Affectation du résultat du compte administratif 2020 de la Région Normandie

Compte tenu de l'obligation réglementaire de couvrir prioritairement le besoin de financement de la section d'investissement d'une part, et de l'intérêt de conserver le reste de l'excédent en section de fonctionnement d'autre part, il est proposé d'affecter les 104 217 246,26 € de résultat cumulé de la section de fonctionnement du compte administratif 2020 de la façon suivante :

- ⇒ 94 096 563,64 € au financement de la section d'investissement (compte 1068).
- ⇒ 10 120 682,62 € en report en section de fonctionnement (ligne 002).

Ces crédits seront intégrés au Budget 2021, à l'occasion de la Décision Modificative n° 1.

Le CESER porte une attention particulière sur le fonctionnement des satellites de la Région (Agence régionale de l'orientation et des métiers, Agence de développement pour la Normandie, Normandie attractivité, GIP Seine-Aval, Agence normande de la biodiversité et du développement durable, etc.) et souhaiterait disposer d'un bilan budgétaire et d'une évaluation de leurs actions.

En conclusion, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional :

- **prend acte du rapprochement réalisé entre le compte administratif et le compte de gestion du Payeur Régional concernant le budget principal 2020 de la Région Normandie,**
- **prend acte du compte administratif 2020 de la Région Normandie,**
- **prend acte de l'affectation du résultat du compte administratif 2020 de la Région Normandie.**

Déclarations des groupes

Déclaration de M. Philippe LEGRAIN

Au titre du groupe CFDT de Normandie

Ce Compte Administratif 2020 a été réalisé avec un taux très élevé, de près de 95% des sommes prévues dans le budget prévisionnel. Il faut saluer ce fait : les personnels de la région ont assuré leurs fonctions durant toute l'année 2020, malgré le confinement et le télétravail généralisé. La machine régionale a continué à fonctionner et il faut en féliciter ses agents.

Comme le souligne l'avis, le document de bilan budgétaire est remarquablement complet et précis. Il devrait être mis en ligne sur le site internet de la Région. Ce serait faire preuve de transparence envers les citoyens, d'une transparence bien utile pour expliquer le rôle de la Région, comme le taux très élevé d'abstention lors des dernières élections le montre.

Le compte 2020 se conclut sur une hausse de l'endettement de la Région à 596 millions d'euros, après plusieurs années de stagnation. Cela reste une fois encore l'endettement par habitant le plus faible de toutes les régions françaises, comme le souligne notre avis. Mais un endettement faible n'est pas un but en soi, encore faut-il que l'investissement soit à la hauteur. On pourrait dire qu'il l'était en 2020, avec un record d'investissement de 845 millions d'euros, entraîné par l'achat des trains, qui en représente une grosse partie. Mais attention, c'est un peu en trompe l'œil, car par ailleurs l'État donne de l'argent à la Région Normandie pour acheter ces trains ! Et derrière cet arbre du train, ne se cache pas vraiment une forêt d'investissements : dans les lycées par exemple, on a constaté l'an dernier une baisse d'investissements de 28 millions d'euros. La fin prochaine des factures de train risque de faire apparaître un recul spectaculaire des investissements de la Région. C'est le moment en début de mandat de lancer de nouveaux projets. Et d'abord pour le passage à économie normande décarbonée, qui engendrera des investissements importants, que la Région doit impulser.

La CFDT approuvera l'avis sur le compte administratif

Déclaration de M. Pascal FERÉY

Au titre de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie

J'interviendrai en deux temps.

Mon premier propos sera au nom du groupe de l'agriculture, mon deuxième propos en tant que Président de commission.

En ce qui concerne l'agriculture, on ne peut que se féliciter, malgré une année extrêmement compliquée liée aux raisons sanitaires, de ce que la Région ait tenu ses engagements sur l'accompagnement de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Je tiens à le saluer parce que ce n'était quand même pas gagné. Et surtout, comme Jean-Pierre GIROD l'a rappelé, qu'elle ait rattrapé son retard de paiement sur l'ensemble des crédits européens FEADER. C'est quand même une prouesse technique à laquelle nous ne nous attendions pas que cela puisse se faire.

Il est à noter également l'accompagnement rapide de la Région sur le grand plan d'investissement et sur la relance économique en complément de ce que l'État a pu injecter. Et ça, encore une fois je tiens à le signaler parce que nous avons et nous avons toujours un retard d'investissement assez fort au niveau de l'agriculture, lié aux règles assez changeantes de la réglementation liée aux politiques de l'eau, aux politiques environnementales. Deux, sur une politique que la Région initie au travers du secteur biodiversité où cela impacte directement l'agriculture. Et trois, là où effectivement la Région tente de mettre le paquet avec l'agroalimentaire. Donc sur ce point-là, ça va bien.

Là où je suis un peu plus inquiet, et on a eu l'occasion d'en échanger avec Jean-Pierre GIROD, c'est sur les financements européens qui ne seront pas consommés. Nous avons en cette salle - enfin ce n'était pas tout à fait en cette salle, c'était à Caen, mais en plénière - alerté la Région, et à l'époque le représentant au budget présent, ainsi que le SGAR que le courrier de la Région à destination des GAL engageait des crédits parce qu'ils doivent être totalement consommés. Alors qu'à l'époque, on avait déjà une sur-consommation du FEADER et une sous-consommation des crédits FEDER qui étaient fongibles pour une partie d'entre eux avec d'autres lignes de crédit. Le fait que les territoires, les EPCI ont répondu à la demande de la Région d'engager des crédits. J'ai été amené dans mon département à faire le point avec les GAL la semaine dernière. À peine 30 % des budgets engagés sont engagés officiellement et il reste moins d'un an et demi pour engager le solde. Je rappelle que la clôture budgétaire des financements européens va se terminer en 2022 parce que nous rentrerons sur la nouvelle périodicité budgétaire 2023-2027 sur les fonds européens.

Ce qui serait le comble, et j'ai peur que cela arrive, c'est que nous retournions à Bruxelles des crédits non engagés alors qu'on en manque cruellement. Je le mets entre guillemets parce que le concours de circonstances du grand plan de relance national plus l'accompagnement régional va gommer une partie de ces choses. Mais c'est un peu dommage qu'on prenne ce genre de risques pour répondre à des attentes locales, en sachant que le mal récurrent est de deux ordres et nous l'avons soulevé ici au CESER.

À défaut d'appui d'ingénierie aux petits EPCI qui sont incapables de nourrir des dossiers ambitieux sur leur territoire parce qu'ils n'ont pas l'ingénierie pour le faire. Et il me semble que le CESER n'avait pas désavoué mes propos à ce que la Région investisse sur de l'ingénierie pour les plus petits EPCI ou les petites

associations pour permettre que ces associations ou EPCI aient les moyens de s'engager sur des fonds de ce type-là.

Et je pense qu'il faudra aussi imaginer la création d'une avance de trésorerie remboursable pour permettre à ces structures de petite capacité de pouvoir faire des financements adéquats.

Entre le jour où vous avez l'autorisation d'investir et le jour où vous touchez l'aide européenne, il se passe entre 18 mois et trois ans et demi s'il n'y a pas de tracasserie administrative pour bénéficier de ces fonds. Vous avez un nombre important d'associations ou d'EPCI qui reculent maintenant parce qu'ils n'ont ni les moyens de le faire ni les moyens de le porter au niveau financier.

Donc ça, c'était le point important que je souhaitais faire au niveau de l'agriculture.

Monsieur le Président, en ce qui concerne la commission 3 que j'ai l'honneur de présider.

De vous dire que tout ce qui tourne autour de l'environnement, et Madame MESIRARD est venue longuement s'exprimer pour porter la Région sur les dossiers stratégiques et les plans qui vont arriver. Je pense entre autres au débat qu'on a eu de façon rapide certes, mais qui nécessitera d'y revenir. Est-ce que c'est à la Région de porter le plan d'élimination des déchets dangereux ou est-ce que c'est aux EPCI ? Il y a un débat qui n'est pas clos, qu'il faudra que l'on mette sur la table et je pense que le CESER devra s'immiscer.

Je m'inquiète et je m'agace. Une fois de plus, personne de la Commission mobilités-transport... Que son Président ne soit pas là, il est à peine élu, je peux l'entendre, ce n'est pas le souci. Mais je ne savais pas que le directeur des services ou ses bras droits étaient eux aussi en renouvellement pour qu'ils ne soient pas présents une fois de plus à notre commission.

Comment voulez-vous sérieusement parler du plus gros budget d'investissement de la Région qui est sur mobilités-transport sans que l'on puisse poser des questions légitimes du CESER sur un certain nombre de points ? De l'investissement, du planning... Je ne sais pas et nous ne savons pas, sauf si on lit entre toutes les lignes, est-ce que le contrat de cession des machines à destination du Grand Est a été engagé ? On n'a pas un calendrier précis sur les négociations sur le saut de mouton en région parisienne, son financement. Est-ce que les relations ont été reprises avec l'Île-de-France pour savoir si on reste seuls à payer la facture ou si Île-de-France va nous rejoindre ?

Il y a quand même des questions sur lesquelles le CESER a toute légitimité de s'interroger, pas de s'inquiéter mais de s'interroger.

Monsieur le Président, étant dans l'incapacité de me faire entendre sur ce sujet, je pense que vous aurez l'occasion de rencontrer le Président de la Région. Moi j'aurais l'occasion de rencontrer Monsieur GASTINNE pour lui demander de corriger cela et de lui marquer mon désappointement du peu d'intérêt que sa commission porte à l'endroit du CESER.

Je le dis de façon un peu violente, ça ne se fait pas, mais c'est la troisième fois que j'interviens en plénière sur ce sujet-là. Je ne profite pas du fauteuil vide de la Région, je sais qu'il y a des oreilles qui feront remonter ce son et c'est pour ça que je ne l'exprime pas trop fort. Mais sur le fond, je suis désappointé parce que je ne peux pas remplir ma mission en tant que Président de commission. Et je sais que je suis le porte-parole des membres de la C3 qui sont un peu désappointés.

Ce qui n'empêche qu'effectivement on se félicite en commission 3 des investissements faits. Et le tableau qui a été présenté tout à l'heure sur le recul du budget de fonctionnement et une progression forte du budget d'investissement, nous le saluons. Même si, et je partage le sentiment de Philippe LEGRAIN et de sa représentation sur le fait, une fois que le projet d'investissement mobilités sera clos, il faudra que sur

des sujets comme l'IRD, l'innovation de la recherche et développement, tous azimuts, et pas que sur l'agriculture, que sur la décarbonation des politiques stratégiques et sur le projet hydrogène que la Région pourrait construire auquel elle nous a confié un travail assez titanesque porté par des collègues de deux commissions, fait qu'on aura à mon avis en fin d'année et surtout l'année prochaine des orientations à proposer à la Région sur ces sujets-là en termes d'investissements.

Mme Emmanuèle JEANDET MENGUAL

Au titre de la Fédération hospitalière de France Normandie

Je serai très brève, d'autant que je partage tout ce qui a été dit par les deux précédents intervenants.

Je voulais juste profiter du fait, en sortant un tout petit peu de l'ordre du jour qui est celui de notre avis sur le compte administratif 2020, mais on est en début de mandat et on ne peut pas s'empêcher de se projeter sur le mandat.

Faisant le constat que la Région est quand même très peu endettée, comme ça a été dit par le collègue de la CFDT, c'est à la fois très bien d'être très peu endetté et en même temps cela donne beaucoup de marge qu'on espère dans des investissements à la fois extrêmement utiles sur la relance économique, sur la transition écologique, mais – et cette fois je prends ma casquette Fédération hospitalière de France – qu'on aimerait aussi voir orientés vers la santé.

Monsieur TOUGARD nous a annoncé les annonces à venir du Président de la Région sur la santé et tant mieux, je pense qu'on en sera très content. Je regarde Jocelyne AMBROISE qui a conduit la commission 2 sur un rapport santé qui souhaite de gros investissements sanitaires dans la région.

Mais je voulais souligner que du coup, la Région me paraît en situation de pouvoir avoir cet effet de levier sur l'investissement à la fois en recherche et innovation dans le champ de la santé, mais aussi en investissement j'allais dire quasiment du quotidien pour remettre un certain nombre d'établissements à niveau et permettre que l'offre de soins en Normandie ne soit pas aussi désespérante qu'elle l'est aujourd'hui.

Déclaration de M. Nicolas MARAIS

Au titre du Comité régional olympique et sportif en Normandie

Mon intervention concerne les propos de Pascal FEREY sur les fonds européens.

Je pense que ce qu'il vient de dire a été constaté dans le rapport sur la gestion des FESI en Normandie qu'on a établi maintenant voilà un an et demi, deux ans, sous la présidence de Caroline VOLLE et d'ailleurs Jean-Pierre a été membre de ce comité d'étude avec d'autres conseillers. L'accompagnement en ingénierie des EPCI est fondamental, cela figure dans nos préconisations ainsi que l'avance de trésorerie.

Je pense qu'on n'a pas pu faire le portage de ce rapport à cause de la crise sanitaire. Le sujet est plus que d'actualité, on pourrait à la rentrée avoir un portage ciblé sur les acteurs principaux de ce rapport parce que vraiment on a des préconisations tout à fait constructives concernant cette gestion en Normandie et le fait que l'enveloppe soit bien consommée et qu'on accompagne réellement nos EPCI et notamment ceux qui sont en déficit d'ingénierie.

Déclaration de Mme Anne PINEL

Au titre de l'Union syndicale Solidaires Normandie

Nous sommes surpris par la position du CESER de Normandie sur la question des recettes fiscales pour laquelle notre CESER souhaiterait voir les Régions bénéficier d'une plus grande autonomie : la remarque dans le Projet d'Avis sur le compte administratif 2020 du BP page 9 manque de précision et nous nous interrogeons sur l'endroit où le CESER de Normandie place le curseur.

Pour l'Union syndicale Solidaires Normandie l'assiette et le taux d'imposition (direct et indirect) doivent rester une fonction régaliennne.

Une importante régionalisation de ceux-ci, bien qu'actuellement accordée de façon modérée par l'État, pourrait créer de fortes inégalités sur le territoire. En effet, la pression fiscale dans les régions les moins dotées risquerait de s'accroître fortement et certaines régions dont les habitants ont des revenus plus modestes, notamment en raison d'un fort taux de chômage, verraient leurs revenus baisser. Pendant ce temps, d'autres régions où les habitants ont des moyens de subsistance plus élevés verraient les leur stagner, voire augmenter. Cette inégalité et cette injustice provoqueraient une moindre capacité d'influence sur la qualité de vie dans les régions moins bien loties et un risque d'exodes citoyen et économique vers des régions plus favorisées. Ces fortes variations de ressources accentueraient les inégalités en rendant plus difficiles dans les régions qui en ont le plus besoin les soutiens aux citoyens en difficulté, aux productions, entreprises et commerces locaux, aux transports intrarégionaux, au fonctionnement des lycées, à la lutte contre le changement climatique, etc. N'oublions pas les régions ultramarines dont certaines se verraient amputées de recettes indispensables.

Même si le système actuel est à améliorer, pour l'Union syndicale Solidaires Normandie l'impôt doit rester une fonction régaliennne et la fixation des taux par les Régions doit rester limitée. La répartition par l'État de ses ressources de façon uniforme par habitant garantit une forme d'égalité sur le territoire national.

L'Union syndicale Solidaires Normandie souhaiterait que la question soit redé debated au sein du CESER de Normandie à la lueur des arguments que nous venons d'exposer.

L'Union syndicale Solidaires Normandie votera CONTRE ce Projet d'Avis.

Déclaration de M. Paul VITART

Au titre de

Je voudrais juste rappeler que dans le cadre du plan « Petites villes de demain », l'État et les conseils départementaux ont la possibilité de s'associer pour payer des postes d'ingénierie pour les petits EPCI. Dans ce cadre, l'Orne a fait un travail assez conséquent puisque c'est le 10ème département de France actuellement à avoir une vingtaine de postes à pourvoir.

Le problème qu'on a, c'est comme pour les médecins en rase campagne, c'est que des ingénieurs compétents, on essaie de les débaucher notamment en région parisienne, ils nous disent « au fin fond du trou, comment va vivre ma famille ? ».

C'est intéressant de voir que là, on a une problématique aussi d'insertion locale, comme pour les professionnels de santé. Mais c'est un gros effort de l'État et des conseils départementaux. Donc certains conseils départementaux ont bien joué le jeu.

Liste des sigles

AFITF	Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France
ARE	Allocation de Retour à l'Emploi
BP	Budget Primitif
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CPRDFOP	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et d'Orientations Professionnelles
CREFOP	Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientations Professionnelles
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DCRTP	Dotations de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DGF	Dotations Globales de Fonctionnement
DM	Décision Modificative
DRES	Dotations Régionales d'Équipement Scolaires
ENT	Environnement Numérique de Travail
EPL	Établissements Publics Locaux d'Enseignement
IDS	Institut de Développement Social
IFER	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FNGIR	Fond National de Garantie Individuelle des Ressources
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
PIA	Programme Investissements d'Avenir
PIC	Plan d'investissement compétences
PRIC	Pacte régional d'investissement dans les compétences
ROB	Rapport d'Orientations Budgétaires
SCORAN	Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique
SEINE	Système d'Enquêtes pour l'Insertion dans l'Emploi
SPRO	Service Public Régional de l'Orientations
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire
THD	Très Haut Débit
TICPE	Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques